Image not found or type unknown

deduction de ma caution sur tonte de pelouse et feuilles

Par **tiopierre**, le **26/11/2010** à **00:05**

bonjour . j ai fait mon etat des lieux dans une maison avec terrain que j ai loué depuis 2006 avec une caution de 1200euros ,le proprietaire veut me deduire ma caution car je n'ais pas tondu la pelouse ni ramassé les feuilles mortes ,en sachant que les feuilles viennent de chez lui vu qu'il habite juste a coté et que dans la location il n'y a pas d'arbres ,a t'ils le droit . merci d'avance.

Par **Domil**, le **26/11/2010** à **00:15**

L'état des lieux mentionne-t-il la pelouse non tondue et le jardin non entretenu (peu importe d'où viennent les feuilles) ?
Si oui, il est en droit de vous retenir le montant de la tonte et de l'entretien non fait avec justificatif (devis ou facture)

Par **tiopierre**, le **26/11/2010** à **13:42**

merci bien .

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés